

**LA RENTREE 2017 - 2018**

**RENTREE DES CLASSES :**

**Lundi 4 septembre 2017**

**MATERNELLE : 9h**

Vous accompagnez votre (vos) enfant(s) jusqu'à la porte de la classe tous les jours.

**PRIMAIRE : 8h30**

Un panneau d'affichage mentionnant la classe de votre enfant sera disposé dans la cour. L'enseignant de la classe y sera présent. Votre enfant y rejoindra son groupe.

**JOURNEE FAMILIALE ET MESSE DE RENTREE**

Le **Dimanche 17 septembre 2017** aura lieu la messe de rentrée à 11h et le pique-nique familial.

**LA VIE A L'ECOLE, POUR TOUS**

**RENDEZ-VOUS**

Madame Catherine MAZOYER, Chef d'établissement, reçoit sur rendez-vous.

Pour les enseignants, veuillez convenir avec eux, par écrit, du moment le plus favorable via le carnet de liaison.

**ACCES AUX LOCAUX PRIMAIRES**

En primaire, les parents n'ont pas accès aux classes librement. Tout message destiné aux enseignants doit être adressé à l'accueil.( Virginie VIEMON)

**EN CP uniquement les 15 premiers jours. Dès le lundi 18 Septembre**, les élèves de CP vont seuls dans leur classe.

**REUNIONS DE CLASSE**

Un calendrier des réunions de classe vous sera communiqué dès septembre 2017.

**AUTORISATION D'ABSENCE - AUTORISATION DE SORTIE**

Il faut bien distinguer les deux (voir le règlement intérieur).

Une absence doit être justifiée par une information écrite distincte.

Une autorisation de sortie doit être demandé via le carnet de liaison.

**ACTIVITES SPORTIVES**

L'E.P.S. et la piscine font partie des activités scolaires et sont, à ce titre, obligatoires. Seule une raison médicale peut en dispenser votre enfant. ( dispense obligatoire)

**EN CAS DE CHANGEMENT DE COORDONNEES EN COURS D'ANNEE**

Si vos coordonnées changent en cours d'année scolaire (fixe, portable, adresse mail...), merci de nous en aviser par écrit afin que nous puissions vous joindre rapidement en cas de nécessité.

## LA VIE EN MATERNELLE

### CONSIGNES

- Manteaux, cagoules, gants, etc. doivent être marqués au nom de l'enfant.
- Fixer les gants et cagoules au manteau pour éviter les pertes.
- **Un tablier est obligatoire**, écrire le prénom et le nom de l'enfant sur le devant.
- Sont interdits : les confiseries, le chewing-gum, les tétines, les bijoux
- Les jouets **en PS**.
- Les petits peuvent apporter un « doudou », un seul marqué au nom de l'enfant et pas trop volumineux, **qui reste à l'école toute la semaine. Il est repris impérativement le vendredi soir pour être lavé.**
- Tenue vestimentaire : Sont interdits les bretelles, les salopettes, les ceintures, les baskets hautes à lacets, pour des raisons pratiques (sieste et toilettes).

### EN CAS DE MALADIE

Dans l'intérêt de l'enfant et du reste de la classe, l'enfant ne doit pas venir en classe.

### RESTAURANT SCOLAIRE

Pour les petites et moyennes sections, les bavoirs sont fournis et changés chaque jour. Les grandes sections ont des serviettes en papier.

### GOUTERS

Ils sont interdits par la circulaire de l'inspection académique du 31/1/02 « santé des élèves, sécurité des aliments ».

### SIESTE

Pour le bien-être et le rythme des petits, la sieste est obligatoire en petite section.

## LA VIE EN PRIMAIRE

### CONSIGNES

**Le tablier d'école est obligatoire.**

- L'enfant n'est pas autorisé à venir en classe avec des objets de valeurs (portable, montres, chaînes, médailles, stylos...) ou de l'argent. En cas de transgression, ils seraient confisqués et en cas de perte, de vol ou de casse, l'école décline toute responsabilité.
- En récréation, les jouets estimés dangereux sont interdits. ( En ce sens des courriels pourront vous en tenir informés durant l'année scolaire.)

### GOUTERS

A partir du C.P, les goûters sont autorisés à 16h30 et au retour de la piscine. En journée et par solidarité avec les petits, ils ne sont pas autorisés.

### LE CARNET DE LIAISON

Chaque élève, du CP au CM2, possède un carnet de liaison qui permet de noter toute correspondance entre la famille et l'école. Il enregistre également toutes les manquements au règlement de l'école et les sanctions qui en résultent. L'élève doit le conserver en permanence dans son cartable.

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>LES ENTREES ET LES SORTIES</b> |
|-----------------------------------|

### HORAIRES

|                       | MATERNELLES              | PRIMAIRES                |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
| Garderie matin        | 7 h 45 - 8 h 15          |                          |
| Arrivée               | de 8 h 15 à 8 h 25       |                          |
| Démarrage classe      | <b>8 h 30</b>            |                          |
| Sortie fin de matinée | 11 h 45                  |                          |
| Arrivée après -midi   | de 13 h 15 à 13 h 25     |                          |
| Démarrage classe      | <b>13 h 30</b>           |                          |
| Sortie de classe      | 16 h 30                  | 16 h 30                  |
| Etude                 |                          | 16 h 45 - 17 h 30        |
| Garderie              | 16 h 45 - <b>18 h 30</b> | 17 h 30 - <b>18 h 30</b> |

Le respect des horaires d'entrées et de sorties est indispensable pour le bon fonctionnement des classes et la sécurité des enfants. Les retards fréquents sont signalés aux parents par courrier et les enfants sont, par conséquent, sanctionnés.

### ENTREES

#### Classes maternelles

Le parent accompagne l'enfant à la porte de sa classe.

#### Classes élémentaires

Les élèves vont **SEULS** dans leur classe, ils sont au travail à 8 h 30 et 13 h 30 précises. Après 8h30, les élèves de primaire auront un retard signalé dans le cahier de liaison. Au bout de 5 retards, les élèves seront sanctionnés. ( travail de réparation ou retenue)

### SORTIES

Dès qu'ils ont repris leurs enfants, les parents sont responsables de la sécurité de ces derniers ; ils doivent donc redoubler de prudence, respecter le code de vie de l'école, les règles de circulation et de stationnement.

A 16h30, les élèves qui restent à l'étude doivent rester du côté du pont.

En Maternelle, l'enfant est pris en charge par le parent, à la porte de la classe. L'enfant ne peut être confié à d'autres personnes que celles désignées par écrit à l'enseignant(e).

En Primaire, l'enfant est pris en charge par le parent dans la cour de l'école. L'enfant ne peut être confié à d'autres personnes que celles désignées par écrit à l'enseignant(e) via le carnet de liaison.

## ETUDE ET GARDERIE

- **Toute garderie ou toute étude commencée est due.**

Tout enfant **non repris est placé** à 16h45, en garderie pour les maternelles, en étude pour les classes élémentaires.

- Heure de départ le soir :
  - pour les maternelles, à l'heure qui convient aux parents jusqu'à 18h30.
  - pour les élémentaires, les enfants ne peuvent quitter l'étude avant 17h30 puis à l'heure qui convient aux parents jusqu'à 18h30. Veuillez prévenir l'accueil pour toute absence exceptionnelle à l'étude.

Par égard pour toutes les personnes qui encadrent vos enfants,  
veillez à respecter les horaires sous peine de radiation de l'étude et de la garderie  
et de facturation complémentaire.

**L'ECOLE FERME À 18H30**

## LA CIRCULATION ET LA SECURITE

**Nous vous demandons de respecter rigoureusement les règles du code de la route.**

- Le parking, avenue de Flandre est réservé aux membres du personnel de l'école. Il est **interdit aux parents d'y accéder** avec leur véhicule (voir règlement intérieur).
- En dehors des heures d'entrée et de sortie, **la porte de la rue de l'Herrengrie est fermée. Aucune ouverture n'est possible. L'accès à l'école se fait exclusivement par l'avenue de Flandre.** Pour la sécurité des enfants, cette mesure concerne aussi les parents qui interviennent dans les classes.
- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les chiens sont interdits dans l'enceinte de l'école.
- Personne ne peut circuler dans l'enceinte de l'école autrement qu'à pied.



Afin de respecter les riverains et en accord avec notre projet d'établissement, il est important de penser à garer correctement votre véhicule dans les rues voisines de l'école.



L'établissement décline toute responsabilité pour les vélos et trottinettes déposés dans l'enceinte de l'école.

## LA PREPARATION AUX SACREMENTS

L'école propose les préparations aux sacrements.

### LE BAPTEME

Ce sacrement est proposé aux enfants qui en font la demande à partir du CE2. Pour cela les parents doivent contacter Elisabeth BONDUELLE avant le 30 Septembre 2017.

### LA PREMIERE COMMUNION

Le sacrement de l'Eucharistie est proposé aux enfants à partir du CM1. Nous accueillons les enfants de CE2 qui en font la demande. Il n'est en aucun cas obligatoire et ne fait pas partie du programme de catéchèse de l'enfant. Les inscriptions auront lieu le **Samedi 7 octobre 2017 à 9h00** lors de la réunion d'informations en salle Arc-en-ciel.

### DEMARCHE OBLIGATOIRE DE PREPARATION

Cette préparation aura lieu à l'école, de Novembre à Mai :

- 5 samedis de 10 h à 12 h à l'école.  
Les enfants se réunissent en petits groupes avec un parent catéchiste.
- 3 étapes  
Elles ont lieu au cours des messes dominicales à la paroisse de l'école pour les enfants et les parents.
- La retraite obligatoire  
Elle aura lieu au centre spirituel du Hautmont à Mouvaux le **mercredi 30 mai 2018** de 9h à 17h.

Les dates de la première communion sont fixées **le samedi 2 juin et le dimanche 3 juin 2018**. La cérémonie aura lieu au cours des messes dominicales de la paroisse ce week-end là.

### LA RECONCILIATION

La préparation est proposée à tous les enfants qui préparent leur première communion. Elle a lieu le mercredi de la retraite.

## LA PRIERE A L'ECOLE

Tous les lundis matin pour les parents de 8 h 30 à 9 h à l'oratoire au 3<sup>ème</sup> étage.

Tous les vendredis midi pour les enfants de 13 h à 13 h 30 à l'oratoire, animé par un parent.